



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : URBANISME 3

**OBJET : DECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC ET
CESSION AU DROIT DES
PARCELLES B 717 ET B 720 A
FONTENIL.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

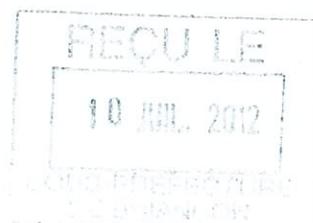
Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain,
DAVANTURE Bruno, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La commune de Briançon a été saisie par les propriétaires des parcelles cadastrées section B 717-718 et 719-720 situées à l'Envers de FONTENIL, en vue d'acquérir le domaine public jouxtant leurs propriétés.

Des aménagements ont été réalisés par les propriétaires privés depuis de nombreuses années sur le domaine public.

Considérant que ce bien n'est d'aucune utilité pour la Commune,

Considérant que le service des Domaines a estimé la totalité du domaine public à 1000 Euros pour 36 m² soit 27.77 €/m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De déclasser le domaine public au droit des parcelles cadastrées section B 717-718 et B 719-720 ;
- D'accepter la cession d'environ 25 m² au propriétaire des parcelles B 717 et 718 pour un montant de : 1000 €/36 m² x 25 m² = **694,44 €** ;
- D'accepter la cession d'environ 11 m² au propriétaire des parcelles B 719 et 720 pour un montant de : 1000 € /36 m² x 11 m² = **305,55 €** ;
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie exacte à céder ;
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par le demandeur (frais de notaire, document d'arpentage) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

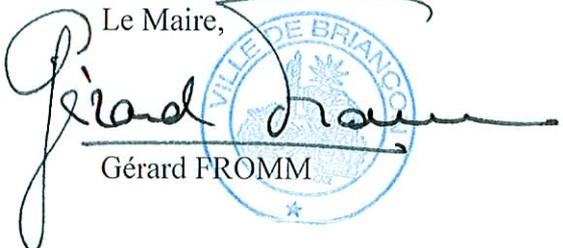
POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

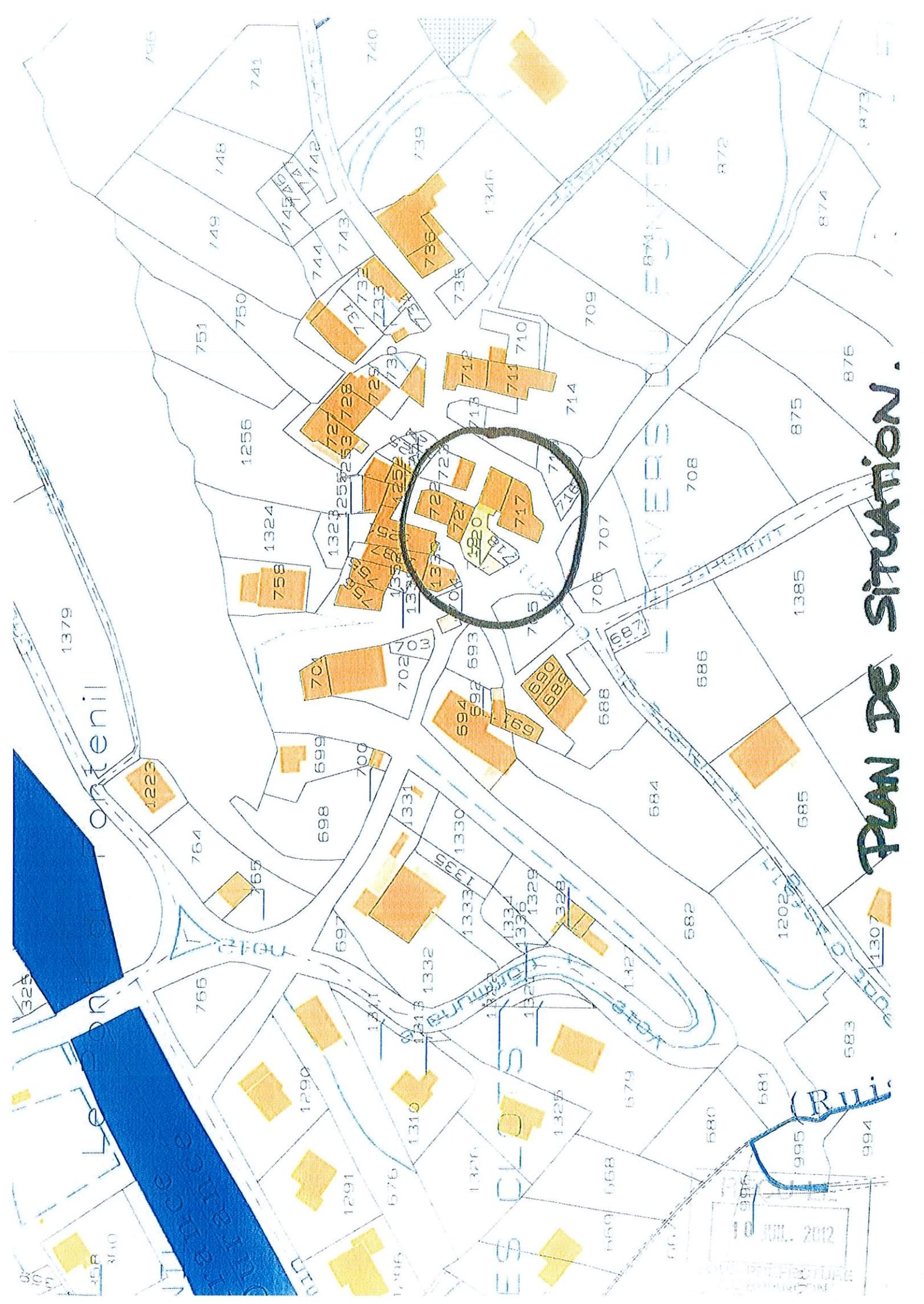
Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012

PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012

NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012



PLAN DE SITUATION.

10 JUL. 2012

PROJET DE
CONSTRUCTION

